



Infos syndicales

- Les syndicats d'Airbus bloquent la production. (27.04)
- Les policiers municipaux appellent à une grève des PV. (27.04)
- Accord majoritaire sur les salaires chez France Telecom. (27.04)
- L'intersyndicale CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA appelle à un "grand 1er mai". (27.04)
- La CFDT étudiera la durée de cotisation sur les retraites. (26.04)
- Retraites : "impossible" de "trouver un consensus", selon Force ouvrière. (24.04)
- Retraites des fonctionnaires : les syndicats s'opposent à une réforme du mode de calcul. (23.04)
- Retraites : la CGT pour un alignement du privé sur le public. (23.04)
- Retraites: nouvelle réunion intersyndicale le 26 avril. (20.04)
- Retraites : la CFDT débattrà en congrès de la hausse de la durée de cotisations. (19.04)
- Le second round de concertation sur les retraites va s'ouvrir. (19.04)
- Appel à manifester le 1er mai pour l'emploi et les retraites. (17.04)
- Retraites: le gouvernement consulte les syndicats de fonctionnaires à partir du 22 avril. (17.04)
- Le rapport du COR a été "unaniment adopté", "par consensus" précise le Duigou (CGT). (17.04)
- Le mot de trop de Thibault qui révèle ses intentions. (16.04)
- Chômeurs en fin de droit: accord entre syndicats et gouvernement. (16.04)
- Retraites: "pas négociable" pour FO de toucher aux 60 ans ou à la durée de cotisation. (12.04)
- Carolis gagne au TGI contre les syndicats. (04.04)
- La CFDT se retire de la grève du 6 avril à la SNCF. (03.04)
- SNCF: préavis de grève reconductible SUD-Rail à compter du 6 avril au soir. (01.04)

SNCF: préavis de grève reconductible SUD-Rail à compter du 6 avril au soir. (01.04)

AP - 31.03

Après la CGT et la CFDT, la Fédération SUD-Rail a annoncé mercredi soir qu'elle avait déposé à son tour un préavis de grève reconductible à la SNCF à partir du 6 avril au soir.

"Ce préavis national couvre l'ensemble des personnels de la SCNF", précise le syndicat dans un communiqué.

Mardi, Les fédérations CGT et CFDT avaient déposé des préavis de grève similaires, exigeant des négociations sur les restructurations, l'emploi, les salaires et les conditions de travail.

La CFDT se retire de la grève du 6 avril à la SNCF. (03.04)

Reuters - 02.04

La CFDT-FGACC a levé son préavis de grève à la SNCF mais la CGT et Sud Rail maintiennent pour le moment leur appel à un mouvement reconductible à partir du 6 avril au soir.

Le retrait de la CFDT du mouvement n'a pas été apprécié par les autres organisations, Sud rail lui reprochant "d'accompagner des projets destructeurs" et la CGT de se prêter à des "petits arrangements."

Dans un communiqué, la CFDT-FGACC explique avoir obtenu vendredi des avancées, à l'issue d'une longue séance de négociations, sur les deux dossiers qu'elle mettait en avant, celui des contrôleurs et celui des agents de conduite.

Pour les contrôleurs, un "accord cadre sur la sécurisation et la valorisation des parcours professionnels" doit être signé, précise-t-elle.

Le syndicat dit avoir également obtenu pour les agents de conduite des mesures concernant le travail de nuit ou encore les fonctions exercées à l'étranger.

"Les mesures annoncées par la direction ne sont que la reprise de mesures déjà annoncées ou projetées, et ne sont au total qu'un saupoudrage qui ne répond en rien aux questions fondamentales liées à la casse systématique de l'activité fret de la SNCF", déplore Sud rail dans un communiqué.

La CGT, premier syndicat de cheminots, dénonce de son côté des "grandes manoeuvres" visant à "affaiblir le mouvement" lancé contre les restructurations au sein de l'entreprise.

Si la grève est maintenue, il s'agirait du troisième mouvement social au sein de l'entreprise depuis janvier.

Carolis gagne au TGI contre les syndicats. (04.04)

Lepoint.fr - 30.03

Patrick de Carolis a remporté une manche décisive face aux syndicats (CFDT, SNJ, CGT, CGC, FO, CFTC). Selon une source judiciaire, le TGI a confirmé que France Télévisions et les syndicats avaient jusqu'au 7 juin - et pas un jour de plus - pour adopter la nouvelle convention collective de l'audiovisuel public. La décision vaut aussi pour l'INA et Radio France. Les syndicats voulaient obtenir des délais supplémentaires, ce qui menaçait grandement la fin du mandat de Patrick de Carolis.

Par cette décision, les syndicats de l'audiovisuel public se trouvent désormais dos au mur. Si aucun accord n'est trouvé d'ici au 7 juin, c'est le Code du travail qui s'appliquera. Si tel était le cas, cela signifierait que toute une série d'avantages obtenus par les salariés de l'audiovisuel public depuis près de 30 ans s'effondreraient... Voilà qui devrait pousser les syndicats à se mettre à la table des négociations sans plus tarder.

Les syndicats ne peuvent plus jouer la montre

Carolis est donc désormais assuré d'achever son quinquennat sur la réforme en profondeur des modes de travail au sein de France Télévisions. Cette victoire judiciaire le conforte dans son fauteuil de président. Dès lors, l'Élysée n'a plus aucune raison de faire sauter l'actuelle direction de France Télévisions avant le terme du mandat de Carolis, en août prochain.

Les syndicats avaient soulevé des arguments techniques visant à contraindre France Télévisions à respecter des délais de survivance des textes dénoncés de 3 ans et de 18 mois. Le juge Maurice Richard et ses assesseurs, Monique Maumus et Anne Lacquemant, ont écarté les arguments, mais ont considéré qu'il était "inéquitable" de faire payer les frais de justice aux organisations syndicales.

Retraites: "pas négociable" pour FO de toucher aux 60 ans ou à la durée de cotisation. (12.04)

AP - 12.04

Le gouvernement présentera un "premier document d'orientation autour de la mi-mai", suivi d'un "projet plus détaillé" à la mi-juin, pour une présentation d'un projet de loi de réforme des retraites en conseil des ministres "dans la première quinzaine de juillet", a déclaré lundi à l'Associated Press le secrétaire général de FO Jean-Claude Mailly après une heure d'entretien avec le ministre du Travail Eric Woerth. Lire la suite l'article

"Si le gouvernement (...) veut effectivement repousser le droit au départ à 60 ans, ou allonger la durée (de cotisation NDLR), le début des discussions, ça va être le début de la confrontation", a-t-il averti sur France-2, avant d'être reçu par le ministre du Travail dans le cadre de la concertation sur la réforme des retraites.

"Ce n'est pas négociable", il n'est "pas question de devoir accepter d'une manière ou d'une autre de devoir travailler plus longtemps", même "parce que l'espérance de vie augmente", a martelé Jean-Claude Mailly. "Prenons le temps de discuter sur les questions financières, on a

plein de propositions en la matière".

"L'augmentation des cotisations est une des pistes", a-t-il poursuivi, proposant également de "travailler sur la question fiscale", en supprimant par exemple "certaines exonérations qui ont été faites ces dernières années, comme celle sur les plus-values de filiales", représentant "20 milliards (d'euros) en trois ans", selon lui.

Interrogé sur la proposition de l'Elysée d'un nouveau prélèvement pour financer les retraites, M. Mailly s'est montré très prudent. "C'est très très flou, donc je ne me prononce pas là-dessus", a-t-il affirmé, soupçonnant un "coup" de communication.

Jean-Claude Mailly a par ailleurs proposé à nouveau aux autres syndicats l'idée d'une journée de grève unitaire interprofessionnelle pour "donner le sentiment qu'on bloque le pays pendant 24 heures", "en juin ou en septembre".

Chômeurs en fin de droit: accord entre syndicats et gouvernement. (16.04)

AP - 15.04

Un accord a été conclu jeudi soir entre le secrétaire d'Etat à l'Emploi Laurent Wauquiez et les partenaires sociaux pour "proposer des réponses" aux chômeurs en fin de droit qui se retrouvent "sans solutions". Il prévoit notamment une aide exceptionnelle, un "filet de sécurité" pour les personnes qui ne pourront bénéficier d'une formation ou d'un contrat aidé. D'un montant de 460 euros, elle sera versée pour "une durée maximum de six mois".

"Cet accord va permettre de proposer, à toutes les personnes aujourd'hui sans solutions à l'issue de leurs droits une formation avec une rémunération à la clef ou une activité dans le cadre d'un contrat aidé marchand ou non marchand", a annoncé l'Elysée après la réunion de Laurent Wauquiez avec les syndicats à Bercy.

"Lorsque cela ne sera pas possible, un filet de sécurité sera mis en place de manière exceptionnelle", ajoute le communiqué de la présidence. "Cette Aide Exceptionnelle pour l'Emploi sera du même montant que l'allocation spécifique de solidarité (460 euros) pour une durée maximum de six mois" et "ne sera versée que lorsque d'autres solutions n'auront pu être proposées par Pôle Emploi", selon l'Elysée.

Laurent Wauquiez a précisé sur TF1 que le montant "mis sur la table" s'élevait à "plus de 700 millions d'euros". Le secrétaire d'Etat à l'Emploi a souligné que ce plan était "fait pour aider les gens qui sont victimes de la crise mais qui veulent s'en sortir et qui cherchent un emploi".

"C'est une première en France, on avait jusque-là jamais adopté un tel plan pour les demandeurs d'emploi en fin de droits", s'est félicité Laurent Wauquiez lors du journal de 20h.

"Nous sommes très satisfaits car nous avons des solutions pour tous les chômeurs en fin de droits", s'est également réjoui le secrétaire fédéral chargé des questions d'assurance-chômage pour la CFDT Laurent Berger. "C'est la première fois qu'on a un accord sur les fins de droit avec l'Etat qui admet qu'il a sa responsabilité lorsque les droits des chômeurs arrivent à échéance", a-t-il déclaré à l'Associated Press.

Lors d'un déplacement dans la matinée à Gonesse, dans le Val-d'Oise, Nicolas Sarkozy avait souhaité que les partenaires sociaux se mettent "d'accord sur le principe d'une allocation qui sera accordée pendant plusieurs mois à nos compatriotes en fin de droits, comme un filet de sécurité, pour qu'ils aient une allocation qui pourrait être à peu près du montant de l'ASS, de façon à ce qu'ils ne restent pas sans rien".

"En échange de cette allocation, les 'fins de droits' ne pourront pas refuser un contrat aidé, marchand ou non marchand, ou une formation rémunérée que vous leur proposeriez", avait-il expliqué à des agents locaux de Pôle Emploi qu'il a rencontrés.

De source syndicale, on précisait que quatre syndicats (CFDT, FO, CFTC et CGC) ont conclu l'accord. Seule la CGT a donné un avis défavorable à cet accord qui sera également ratifié par les trois organisations patronales (MEDEF, CGPME et UPA), précisait-on de même source.

Le dispositif doit entrer en vigueur fin mai et un comité de suivi réunissant les participants aux négociations sera mis en place pour évaluer l'impact des mesures, de source syndicale. L'Aide exceptionnelle pour l'emploi devrait concerner entre 70.000 et 110.000 personnes sur les quelque 360.000 chômeurs en fin de droit qui vont se retrouver sans solutions cette année, toujours de source syndicale. L'accord prévoit des contrats aidés et des formations d'une durée de six à neuf mois.

Le financement des mesures sera assuré par l'Etat, l'Unedic, Pôle Emploi pour 340.000 personnes et l'accord demande également aux régions d'assurer le financement pour 20.000 des personnes concernées, selon une source syndicale. L'Elysée précisait de son côté que les mesures bénéficieront "à 340.000 personnes".

Selon des projections réalisées par Pôle emploi, environ un million de chômeurs se retrouveront en fin de droits en 2010, soit une hausse "d'environ 18%" par rapport à 2009. Sur ce million, quelque 400.000 devraient se retrouver sans revenu, tous ne remplissant pas les conditions d'accès aux minima sociaux, un chiffre affiné à 360.000 personnes par le gouvernement et les partenaires sociaux lors de leurs négociations.

Le mot de trop de Thibault qui révèle ses intentions. (16.04)

Reuters - 15.04

"Si le gouvernement persiste à vouloir maintenir des discussions telles que le Medef souhaite les avoir, à savoir jouer uniquement sur les curseurs âge de départ et durée de cotisations nécessaire pour avoir ses droits à la retraite, le conflit m'apparaît inévitable", a déclaré B. Thibault. (Reuters 15.04)

Un mot est de trop dans cette déclaration ou plutôt un mot révèle les véritables intentions de Thibault, un seul, lequel ? Uniquement.

En ajoutant ce mot, Thibault indique au gouvernement et au patronat qu'il n'est finalement pas contre repousser l'âge de départ à la retraite et augmenter la durée de cotisation, uniquement signifie : à condition que de leur côté les patrons fassent un effort, après tous les milliards qu'ils ont engrangés depuis que Sarkozy est président, ce ne serait qu'un juste retour des choses qui ne leur coûterait pas grand chose au regard des nouveaux sacrifices exigés des travailleurs qu'ils exploitent, ce ne serait en quelque sorte qu'une concession mineure avant de rafler la mise.

On croirait une partition à quatre mains écrite d'avance par Sarkozy et Thibault.

Si Sarkozy demande aux capitalistes de mettre la main à la poche, ce qu'il semble avoir envisagé, la position de Thibault évoluera dans le sens de "l'équité" revendiquée par le gouvernement et le tour sera joué, tout le reste n'aura été qu'une sinistre mascarade, principalement à destination des militants de la CGT.

Ce n'est qu'une hypothèse, disons que ça pue l'embrouille à plein nez dans cette direction, vous ne trouvez pas ?

Les syndicats participent au COR, voilà qu'ils participent à un simulacre de négociations, alors qu'il n'y a rien à négocier, sauf des miettes pour certaines couches du prolétariat afin de le diviser et soulager la pression qui est mise par la base sur les dirigeants syndicaux. Au même moment le gouvernement est ultra minoritaire dans le pays et il n'a que la légitimité que les banquiers lui accordent.

Dans un premier temps, légitimer la méthode définie par le gouvernement et accepter par les dirigeants syndicaux ainsi que le régime en place par la même occasion, ensuite, adienne que pourra, voilà l'urgence pour Thibault... et Sarkozy !

Pour être plus précis, le quotidien patronal La Tribune indiquait que « l'exécutif va s'employer à obtenir de Bernard Thibault non pas un impossible soutien, mais une bienveillante neutralité (...). Pour l'instant, la CGT avance ses revendications, notamment le maintien de l'âge de départ à 60 ans. Mais sans pousser à la mobilisation à outrance », stratégie approuvée par Les Echos, car « si elle n'empêche pas les mouvements de rue, au moins permet-elle de les encadrer, voire de les arrêter ».

Les syndicats n'ayant prévu aucune action dans un proche avenir pour défendre notre droit à la retraite, le patronat est rassuré... provisoirement.

Le rapport du COR a été "unaniment adopté", "par consensus" précise le Duigou (CGT). (17.04)

Lepost - 16.04

En présentant le rapport à la presse mercredi, le président du COR Raphaël Hadas-Lebel a déclaré que le rapport avait été "unaniment adopté" par les membres du conseil. Il n'y a cependant pas de vote final au sein du conseil.

Le COR est un organisme de statut public créé en 2000 sous le gouvernement Jospin. Comme l'indique son nom, il a pour but d'orienter la réflexion du gouvernement sur la réforme du système de retraites.

Il comporte 39 membres. Dont 16 représentants de tous les grands syndicats de salariés (CGT, FO, CFDT...) du patronat et des associations familiales désignés par leur organisation, huit parlementaires (quatre de droite et quatre de gauche) désignés selon des accords entre les

groupes politiques, six représentants de l'Etat ainsi que six experts directement nommés par le Premier ministre.

Son président est également nommé directement par le Premier ministre.

Joint par Le Post, Jean-Christophe le Duigou, représentant de la CGT au sein du COR, a une version différente des détracteurs du rapport. Il affirme que ce dernier a été approuvé "par consensus" malgré des "confrontations très fermes" .

Pour lui, "les chiffres du COR ne sont pas contestables même s'ils sont aléatoires" parlent de "chiffres sérieux". Le problème est plutôt "l'interprétation" qu'on en fait. (Lepost 16.04)

Analyse.

Cela rappelle la composition du Conseil d'administration de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) auquel les syndicats participent en étant minoritaires.

Le COR est un organisme de collaboration de classes qui a pour fonction de lier les syndicats aux mesures prises par le gouvernement contre le droit à la retraite, afin de les imposer au prolétariat.

Non monsieur le bureaucrate syndical, les chiffres du COR ne sont pas "sérieux". Ils sont sérieux si on accepte les critères qu'il a retenus et qu'on se place au côté du gouvernement, ils ne sont pas sérieux si l'on se place sur le terrain des intérêts distincts de la classe ouvrière qui prennent en compte d'autres facteurs que ceux avancés par les représentants des capitalistes.

L'intersyndicale (moins FO) voit dans la "réforme" des retraites "un choix de société", à ceci près que son argumentation se situe uniquement dans la perspective de la survie du capitalisme, comme s'il n'existait aucune autre alternative à ce système économique à l'agonie.

Oui la question des retraites pose "un choix de société" entre accepter une régression sans fin de nos droits sociaux ou en finir une fois pour toute avec le capitalisme basé sur l'appropriation des richesses produites par une infime minorité d'exploiteurs qui détiennent les moyens de production. Capitalisme ou socialisme, telle est la seule alternative économique et politique.

Retraites: le gouvernement consulte les syndicats de fonctionnaires à partir du 22 avril. (17.04)

AP - 16.04

Le ministre du Travail Eric Woerth recevra les syndicats de fonctionnaires à partir du 22 avril dans le cadre des consultations entre le gouvernement et les partenaires sociaux sur la réforme des retraites, selon l'agenda communiqué par le cabinet du ministre vendredi.

Eric Woerth, accompagné du secrétaire d'Etat à la Fonction publique Georges Tron, recevra successivement, jeudi 22 avril, les fédérations de fonctionnaires UNSA, FSU, CGC, et CFDT. Les entrevues se poursuivront avec les autres organisations syndicales (CGT, FO, Solidaires et CFTC) le 26 avril, précisait-on vendredi au cabinet du ministre.

Ces rencontres auront lieu dans le cadre des consultations lancées entre le gouvernement et les partenaires sociaux le 12 avril.

Le ministre avait confirmé ce jour-là qu'un premier document d'orientation sur la réforme sera rendu public vers la mi-mai, et un texte plus détaillé mi-juin. Un avant-projet de loi sera ensuite présenté en conseil des ministres dans la première quinzaine de juillet, pour un examen au Parlement dès le début du mois de septembre.

Concernant la phase de concertation, deux autres journées de rencontres bilatérales, au niveau interprofessionnel avec les cinq grandes confédérations (CGT, CFDT, FO, CGC, CFTC) et les trois organisations patronales (MEDEF, CGPME, UPA) sont prévues mi-mai et mi-juin, ainsi que des réunions thématiques sur la pénibilité, l'emploi des seniors, les mécanismes de solidarité et le pilotage des systèmes de retraites.

Appel à manifester le 1er mai pour l'emploi et les retraites. (17.04)

AP et Le Monde - 16.04

Cinq syndicats appellent à une large mobilisation en France le 1er mai pour l'emploi, les conditions de travail, le pouvoir d'achat et les

retraites.

CFDT, CGT, FSU, Solidaires et Unsa souhaitent "un grand 1er mai unitaire" pour peser sur le gouvernement et le patronat, avant un nouveau "sommet social" à l'Élysée dans les prochaines semaines, écrivent-ils vendredi dans un communiqué commun.

Pour l'emploi, ils demandent aux entreprises de privilégier l'emploi stable et d'investir dans les emplois futurs, et veulent l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires.

Pour le pouvoir d'achat, ils demandent le maintien et l'amélioration de dispositions prises en 2009, comme la suppression de deux tiers provisionnels de l'impôt sur le revenu pour ceux qui relèvent de la première tranche, et l'amélioration des minima sociaux.

"Les mesures sociales pour faire face à la crise doivent être financées par la suppression du bouclier fiscal, la suppression de la défiscalisation des heures supplémentaires et la création d'une tranche d'impôt supplémentaire pour les hauts revenus", écrivent les cinq signataires.

Alors que s'ouvre la concertation sur la future réforme des retraites, les syndicats jugent que "ni l'agenda, ni les bases de départ de discussion proposées aujourd'hui" ne répondent au besoin de consolider les droits et le système de retraite.

"Les seuls éléments de la réforme proposée restent le recul de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée de cotisation dans un cadre budgétaire constant : ceci n'est pas acceptable", déclarent-ils.

"Les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, Unsa, n'accepteront pas un passage en force", sur cette réforme, poursuivent les cinq signataires.

L'autre donnée importante sur le plan social et syndical réside dans le fait que seize mois après ses débuts et malgré des hauts et des bas inhérents à ce type d'exercice, l'intersyndicale continue de durer. Cette longévité, dont se félicitent ses membres, résistera-t-elle aux prochaines semaines ? Telle est la question qui se pose à elle.

Au lendemain de l'ouverture, lundi 12 avril, de la concertation sur la réforme des retraites et à quelques jours de celle qui doit débiter dans la fonction publique, l'intersyndicale, aussi unitaire se veut-elle, risque d'entrer dans une période de turbulences.

Le texte du 15 avril a déjà été compliqué à mettre au point, selon un de ses coauteurs, pour au moins deux raisons : parce que la situation des salariés du privé intéresse peu certains des membres de l'intersyndicale - notamment la FSU - et parce que la très grande diversité de situations rencontrées par les salariés rend difficile l'élaboration de propositions communes.

Sur l'avenir des retraites, dans lequel l'intersyndicale voit "un choix de société", il y a fort à parier que les tensions public-privé vont, à un moment ou à un autre, ressurgir. "Ni l'agenda ni les bases de départ de discussion proposées aujourd'hui ne sont susceptibles de répondre aux besoins de consolider les droits et le système de retraite par répartition", écrivent ensemble les six organisations syndicales.

"Les seuls éléments de la réforme proposés restent le recul de l'âge légal de départ à la retraite et l'allongement de la durée et de cotisation dans un cadre budgétaire constant : ceci n'est pas acceptable", ajoutent-elles en prévenant par avance le gouvernement qu'elles "n'accepteront pas un passage en force".

Le second round de concertation sur les retraites va s'ouvrir. (19.04)

Reuters - 18.04

Après une semaine de débat sur la réforme des retraites marquée par une vive opposition entre le gouvernement et les syndicats du privé, un second 'round' de concertation s'ouvre jeudi avec les syndicats de fonctionnaires.

Le ministre du Travail, Eric Woerth, a déjà annoncé que les fonctionnaires devraient faire "des efforts" au nom de l'équité et d'une harmonisation entre systèmes public et privé.

Au coeur du débat sur cette réforme qu'Eric Woerth veut présenter en septembre à l'Assemblée nationale, la nécessité, affirmée par le gouvernement, de travailler plus longtemps pour financer les besoins croissants des régimes de retraite.

Les syndicats, comme l'opposition de gauche, contestent cette orientation et ont promis de s'opposer à toute réforme qui pèserait uniquement sur les salariés et les fonctionnaires.

Cinq d'entre eux ont déjà appelé à "un grand 1er mai unitaire" pour l'emploi, le pouvoir d'achat et les retraites.

Opposés au relèvement de l'âge légal, actuellement 60 ans, et hostiles, ou très réservés, à un nouvel allongement de la durée de cotisation nécessaire pour toucher une pension complète (41 ans en 2012), ils demandent au gouvernement de trouver de nouveaux financements en agissant sur la fiscalité.

Eric Woerth a écarté une hausse des impôts ou une augmentation générale des cotisations retraite, option également rejetée par le patronat, tout en confirmant que des hausses ciblées de cotisation ou des prélèvements étaient envisagées.

"Rien n'empêche dans la réforme que nous allons mener d'avoir une augmentation ciblée sur telle ou telle catégorie, sur tel ou tel type de revenu", a-t-il déclaré dimanche lors de l'émission Le Grand Rendez-vous Europe 1-Le Parisien.

"Nous aurons probablement des actions ciblées d'augmentation à un moment donné (des prélèvements NDLR) de tel ou tel revenu, tel ou tel revenu du capital ou tel ou tel salarié, etc., (et une) suppression de niches fiscales", a-t-il ajouté.

Interrogé sur les règles de retraite des fonctionnaires, Eric Woerth a assuré que "l'idée, ce n'est pas de faire éclater tout ça, il n'y a pas de réforme brutale".

"On va demander de faire des efforts, bien sûr" aux fonctionnaires, a-t-il néanmoins ajouté.

Entre public et privé, "c'est pas les mêmes règles et ce sera in fine toujours pas les mêmes règles", a-t-il poursuivi, tout en souhaitant qu'"on accélère la convergence entre les régimes du public et les régimes du privé".

Eric Woerth et son secrétaire d'Etat à la Fonction publique, Georges Tron, ont mis en avant à plusieurs reprises l'exigence de "justice" et d'"équité" entre les Français.

Mais ils se sont pour l'instant gardés de remettre en cause une grande différence entre privé et public, le calcul des pensions sur les 25 meilleures années de salaire dans le privé et sur les six derniers mois dans le public, cette dernière formule étant jugée plus favorable.

"J'ai un profond respect des agents. Il est hors de question de les diaboliser ou d'en faire des boucs émissaires", a déclaré Georges Tron dans un entretien publié jeudi dans Les Echos.

Soulignant que les primes n'entraient pas dans le calcul des pensions des fonctionnaires, il a jugé qu'"il faut comparer les temps de référence, mais aussi les assiettes. Ne l'oublions pas et ne tombons pas dans les comparaisons caricaturales avec le privé".

Eric Woerth et Georges Tron recevront jeudi successivement les dirigeants de l'Unsa Fonction publique, de la FSU, de la CGC Fonction publique et de l'Uffa-CFDT Fonction publique.

Retraites : la CFDT débattrà en congrès de la hausse de la durée de cotisations. (19.04)

Le Monde - 17.04

Sept ans après la réforme de 2003, qui lui coûta cher sur le plan interne, la CFDT s'apprête à débattre à nouveau des retraites. La question de l'augmentation de la durée de cotisations et de ses contreparties ou celle de l'équité entre les salariés figureront à l'ordre du jour de son 47e congrès confédéral, qui se tiendra à Tours du 7 au 11 juin.

Instruite par l'expérience, la CFDT arrêtera définitivement ses positions lors de ce congrès, à charge pour les militants de trancher un certain nombre d'options.

L'avant-projet de résolution présenté par Laurent Berger a d'ores et déjà été amendé pour tenir compte, comme c'est la règle, des amendements (517 sur 1757) acceptés par la commission des résolutions. Le texte initial du secrétaire national ne mentionnait pas la retraite à 60 ans, à laquelle la CFDT ne faisait d'ailleurs plus référence ces dernières années.

Le projet amendé de résolution stipule en revanche que "la possibilité de liquider sa retraite à 60 ans doit être maintenue". En sortant le 12 avril d'un entretien avec Eric Woerth au ministère du travail, le secrétaire général de la CFDT, François Chérèque, s'est d'ailleurs déclaré attaché à ces fameux 60 ans. La CFDT, apparemment, n'a aucune intention de se laisser piéger par le pouvoir, comme en 2003, dans une forme d'isolement mortifère.

D'autres amendements ont été intégrés dans le projet de résolution. Il est désormais plus précis sur l'amélioration des basses pensions - la CFDT revendique l'obtention de 100 % du smic net après une carrière complète - et le financement des besoins spécifiques des régimes de retraite. Pour y répondre, l'organisation syndicale considère "justifié de solliciter la solidarité nationale, au travers de contributions assises sur l'ensemble des revenus, y compris sur ceux des capitaux". 77 autres amendements, dont ceux sur les conditions de l'allongement de la durée de cotisations, de l'unification des régimes ou sur le financement des retraites seront également mis en discussion à Tours.

"REJET FORT"

La réduction des inégalités, chère à la centrale syndicale, a été évoquée à plusieurs reprises, vendredi 16 avril, par M. Chérèque, lors d'une conférence de presse consacrée aux enjeux du prochain congrès. Il fera une large part aux questions de la reconstruction du pacte social, du travail, de la répartition des richesses et de la fiscalité.

Le secrétaire général de la CFDT, qui brigue un troisième et dernier mandat, a adressé une mise en garde aux pouvoirs publics : "S'il y a un rejet fort de la réforme des retraites en septembre, a-t-il prévenu, il peut y avoir, pour une fois, une rentrée sociale importante." M. Chérèque a fait état de "la sensibilité forte de la population salariée aux inégalités de traitement" et déploré l'absence de volonté de "réforme globale" du gouvernement.

Retraites : nouvelle réunion intersyndicale le 26 avril. (20.04)

AP - 19.04

L'intersyndicale CGT, CFDT, CFTC, CGC, UNSA, FSU et Solidaires se réunira le 26 avril dans la soirée pour débattre des suites à donner aux manifestations prévues le 1er mai, alors que le ministre du Travail Eric Woerth doit présenter un premier document d'orientation sur la réforme des retraites le 15 mai.

La réunion intersyndicale est prévue le 26 avril à partir de 18h au siège de l'UNSA à Bagnolet (Seine-Saint-Denis), près de Paris, a-t-on appris lundi auprès de plusieurs syndicats.

L'unité affichée reste toutefois extrêmement fragile. Dans une déclaration commune diffusée vendredi dernier, les syndicats CGT, CFDT, UNSA, FSU et Solidaires ont appelé à un "grand 1er Mai" pour la défense des retraites, de l'emploi, des salaires et des conditions de travail. Mais la CGC et la CFTC ont décidé de ne pas s'y associer. La CFTC juge ces manifestations "inopportunes", notant dans un communiqué qu'elle "veut donner toutes ses chances au dialogue social, à l'approche des grands rendez-vous gouvernementaux".

Quant à FO, elle ne s'est tout simplement pas rendue à la précédente réunion intersyndicale organisée le 30 mars et avait organisé sa propre manifestation lors de la journée de mobilisation "unitaire" du 23 mars dernier.

Commentaire.

Un front unique...contre la classe ouvrière.

Retraites : la CGT pour un alignement du privé sur le public. (23.04)

Lemonde.fr - 22.04

La CGT souhaite parvenir à un niveau de retraite comparable entre le public et le privé, a déclaré jeudi sur Europe 1 son secrétaire général, Bernard Thibault, avant le début des premiers entretiens au ministère du travail sur la retraite dans la fonction publique.

'Ce que nous voulons, a-t-il dit, c'est parvenir à des niveaux de retraite comparables quels que soient les modes de calcul qu'on utilise dans l'un ou l'autre des régimes' du secteur privé ou public. Le ministre du travail, Eric Woerth, et son secrétaire d'Etat à la fonction publique, Georges Tron, entament une série de discussions jeudi sur les retraites des fonctionnaires en recevant successivement l'UNSA, la FSU, la CGC et la CFDT, puis lundi prochain, la CGT, FO et la CFTC.

M. Thibault a rappelé que la CGT maintenait sa position du droit à la retraite à 60 ans, tel qu'il existe depuis 1982, et militait pour un niveau de retraite équivalent à 75 % du salaire des dernières années d'activité. Dans la fonction publique, le niveau maximal de retraite est effectivement de 75 %, calculé sur la base des six derniers mois de salaires, hors primes, lesquelles peuvent représenter jusqu'à 20 % de la rémunération. Dans le secteur privé, le montant de la retraite de base est de 50 %, calculé sur les vingt-cinq meilleures années de salaire.

Retraites des fonctionnaires : les syndicats s'opposent à une réforme du mode de calcul. (23.04)

20minutes.fr et Reuters - 22.04

«Les six derniers mois, c'est un acquis de la fonction publique». Charles Bonissol, président de la CGC-fonction publique, a exprimé ses réticences à réformer le système des retraites des fonctionnaires, à sa sortie du ministère du Travail.

Chez les agents de l'Etat, le calcul de la retraite est basé sur les six derniers mois de salaires, contre les 25 meilleures années dans le privé. Eric Woerth, ministre du Travail, envisage d'aligner le mode de calcul du public sur celui du privé dans le cadre de la réforme des retraites.

Cependant, ces six mois sont «un sujet qui peut être mis sur la table dans la mesure où il y a une véritable négociation», a ajouté Charles Bonissol. «Mais pour les lâcher, il faudra que le gouvernement mette beaucoup sur la table car nous y sommes très attachés. C'est fondamental pour l'ensemble de nos collègues fonctionnaires».

Pour la CGC «il ne faut pas toucher» à l'âge de départ à la retraite

«Je constate qu'on prend régulièrement tout ce qui est le plus désavantageux du privé pour l'appliquer au public, et qu'on ne nous applique jamais les points intéressants et avantageux du privé», a ironisé le responsable de la CGC.

Charles Bounissol s'est également montré inflexible sur la question de l'âge légal de départ à la retraite : «il ne faut pas y toucher. Si on recule l'âge de départ, cela fera quelques petites économies mais cela n'aura pas grande influence d'un point de vue budgétaire. Le jeu n'en vaut pas la chandelle.»

La FSU refuse des «régressions» pour les fonctionnaires

La CGC était le troisième syndicat à être reçu au ministère du travail dans le cadre de discussions sur la réforme des retraites.

La FSU, qui l'a précédée, a également souligné son attachement au mode de calcul des retraites spécifique aux fonctionnaires. «En aucun cas nous n'accepterons de régressions, nous ne discuterons pas sur les six derniers mois pour le calcul de la retraite», a indiqué, en sortant sa secrétaire générale, Bernadette Groison.

«Etre traité de la même manière n'est pas forcément source d'égalité»

La responsable de la FSU a rappelé que s'il y a des modalités de calcul différentes des retraites entre privé et public, «c'est parce que ça correspond à des situations différentes. Etre traité de la même manière n'est pas forcément source d'égalité».

Bernadette Groison a enfin fixé comme «ligne rouge» l'âge légal de départ à la retraite.

Un alignement peut «se traduire par de grandes manifestations»

Plus tôt dans la journée, Elisabeth David, la secrétaire générale de l'Unsa fonction publique a été reçue par Eric Woerth. Selon elle, il est «inconcevable» de remettre en cause le mode des calculs des retraites. Aligner le secteur public sur le privé est même «un non sens».

Si le gouvernement choisit cette option, cela «peut se traduire par de grandes manifestations » a prévenu Elisabeth David. Les syndicats devront «arriver à persuader le gouvernement qu'il y a un certain nombre de choses qu'on ne peut pas toucher», a indiqué la responsable de l'Unsa.

Le secrétaire général de Force ouvrière, Jean-Claude Mailly, craint que le débat ne soit déjà tranché par Eric Woerth.

"C'est bien gentil de dire: 'Je veux une réforme consensuelle mais je vous préviens, on n'augmente pas les cotisations, on n'augmente pas les prélèvements et vous allez bosser plus longtemps'. S'il appelle ça le consensus, moi j'appelle ça un match de boxe", a-t-il dit sur RMC et BFM TV.

Eric Woerth, ministre du Travail a lancé ce jeudi le début des discussions sur la réforme des retraites. Il a reçu un par un quatre syndicats de fonctionnaires (Unsa, FSU, CGC et CDDT). Lundi, ce sera au tour de la CGT, de FO et de la CFTC.

Retraites : "impossible" de "trouver un consensus", selon Force ouvrière. (24.04)

AP - 23.04

Il sera "impossible" de "trouver un consensus" sur la réforme des retraites, a estimé vendredi le secrétaire général de Force ouvrière (FO) Jean-Claude Mailly, au lendemain de la rencontre entre le ministre du Travail Eric Woerth et quatre fédérations syndicales (UNSA, FSU, CGC et UFFA-CFDT).

"Si la position du gouvernement c'est ça (augmenter la durée de cotisation), nous, syndicalement, on dit autre chose, je ne vois pas comment on va pouvoir trouver un consensus là-dessus, c'est impossible", a-t-il dit sur France-Info.

"Donc quand il n'y a pas possibilité de discuter, d'une manière ou d'une autre il faut mobiliser pour le faire changer d'avis à un moment donné. Il n'y aura pas d'autre solution", a affirmé le secrétaire général de FO, qui a prévenu que "si le gouvernement ne bougeait pas après une journée de grève, il prendrait un gros risque."

Selon M. Mailly, le gouvernement veut faire "bosser plus longtemps" les Français, mais "ne le dit pas encore clairement" et "laisse traîner les choses".

Le syndicaliste a également reproché au gouvernement d'avoir la "volonté de réduire les coûts". "Si j'ai bien entendu la sortie de certaines organisations hier (jeudi), il y en a qui ont dit 'le gouvernement veut diminuer le coût pour le budget de l'Etat des pensions des fonctionnaires'. Donc ça, ce serait une remise en cause profonde de la conception de la fonction publique. Bien entendu, les fonctionnaires et FO seraient contre."

Le ministre du Travail Eric Woerth et le secrétaire d'Etat à la Fonction publique Georges Tron ont reçu jeudi successivement les fédérations de fonctionnaires UNSA, FSU, CGC et CFDT. Les entrevues se poursuivront avec les autres organisations syndicales de la Fonction publique (CGT, FO, Solidaires et CFTC) le 26 avril. M. Woerth doit présenter un premier "document d'orientation" le 15 mai concernant le réforme.

Commentaire.

Mailly dresse-t-il un constat ou formule-t-il un regret ? Croit-il vraiment qu'une journée de grève pourrait changer quelque chose ?

Faudrait-il encore qu'elle soit minutieusement préparée, organisée à l'avance avec par exemple la constitution de comités dans tout le pays et toutes les entreprises où cela serait possible, de façon à pouvoir reconduire cette grève et la transformer en grève générale illimitée jusqu'au retrait du projet du gouvernement contre nos retraites, ce qui aurait l'avantage de permettre aux travailleurs dans les jours suivants, une fois cette dynamique enclenchée, d'ajouter leur catalogue de revendications non satisfaites à ce jour, ce qui aurait pour effet de dresser l'ensemble du prolétariat contre le régime et le gouvernement.

La question déterminante n'est pas la grève en soi, mais son organisation dans la perspective de renverser le régime, perspective qui est évidemment étrangère aux dirigeants syndicaux inféodés au capitalisme et aux institutions.

La CFDT étudiera la durée de cotisation sur les retraites. (26.04)

Reuters- 25.04

La CFDT n'exclut pas l'allongement de la durée de cotisation pour financer les retraites en France mais tranchera lors de son congrès en juin, a dit dimanche son secrétaire général François Chérèque.

La CFDT est, comme les autres syndicats, inflexible sur la possibilité de partir à la retraite à 60 ans et demande que le gouvernement trouve de nouveaux financements dans une taxation du patrimoine.

L'allongement de la durée de cotisation "est un débat. A notre congrès, on pose ce débat-là à nos militants, donc la CFDT n'exclut pas ce principe-là", a dit François Chérèque lors du "Grand rendez-vous" d'Europe 1.

"Mais la question c'est dans quelles conditions, dans quel contexte (...) La réforme sera jugée sur le contenu mais aussi sur le contexte, le contexte des inégalités et de la crise économique", a-t-il ajouté.

En 2003, le soutien de François Chérèque à la réforme des retraites de François Fillon avait provoqué un exode des militants de la CFDT.

Cette fois, le syndicat n'arrêtera pas sa position avant d'avoir consulté les adhérents lors de son congrès, du 7 au 11 juin à Tours.

"On est attaché à deux choses", a dit François Chérèque. "Un, les 60 ans, pour une raison simple: si on passe par exemple à 62 ans (d'âge légal de départ à la retraite), ceux qui ont commencé à travailler à 16 ans cotiseront 46 ans".

"Deux, il faut que ce soit juste. Qu'on ait le sentiment que tout le monde fait des efforts", a-t-il ajouté.

François Chérèque considère comme fondamentaux "les éléments de choix individuels" sur le départ à la retraite.

"J'ai toujours dit qu'un acquis social pouvait évoluer (...) On peut garder ces 60 ans mais avec une grande souplesse de choix individuels", a-t-il dit.

Le gouvernement devra aussi chercher des ressources supplémentaires chez les Français les plus aisés, a estimé le leader syndical, jugeant que le bouclier fiscal était un "problème important".

"Il faut, pour financer la solidarité nationale, qu'on évolue sur la fiscalité du capital. C'est là que les ressources supplémentaires peuvent être en partie trouvées", a-t-il dit.

Interrogé sur la réforme des retraites des fonctionnaires, François Chérèque a répondu: "S'il y a des efforts qui sont faits sur cette réforme, ce sera à faire de manière équitable dans le public et le privé."

Il s'oppose cependant à une remise en cause du mode de calcul des retraites, en particulier la prise en compte des six derniers mois de salaires pour calculer les pensions des fonctionnaires contre les 25 meilleures années dans le privé.

"Un avantage cache souvent un désavantage", a-t-il dit, observant que les primes des fonctionnaires, représentant selon lui près de 30% du salaire, n'étaient pas incluses dans le calcul.

Un complément d'Associated Presse du 25.04.

Lors du congrès de la CFDT, en juin, "on a trois sujets fondamentaux sur lesquels les militants vont se prononcer", a-t-il expliqué. "Quelles sont les conditions pour allonger la durée de cotisation", "est-ce qu'il faut à terme (...) rapprocher les différents systèmes de retraite par répartition" et "comment on fait pour financer la répartition (...) avec la taxation du capital"?

"Nous on jugera ce que dit le gouvernement en fonction de ces éléments-là", a-t-il averti. "C'est globalement qu'on jugera la réforme du gouvernement" et "ne me faites pas dire aujourd'hui que j'ai déjà dit non à une réforme".

"La réforme, elle sera jugée sur le contenu", a-t-il prévenu, "mais elle sera jugée aussi sur le contexte" des inégalités et de la crise économique. "Si les salariés ont le sentiment qu'ils ont une réforme qui les sanctionnent que eux, et où il y a que eux qui font des efforts", alors "il y aura une rentrée qui sera difficile", a-t-il prévenu.

Commentaire.

La première question est intéressante : "Quelles sont les conditions pour allonger la durée de cotisation", signifie qu'il ne sera pas question pour les adhérents de la CFDT de se prononcer pour ou contre l'allongement de la durée de cotisation, puisque Chérèque considère qu'elle est acquise.

Individualiser les retraites, ce serait l'idéal sous un régime (socialiste) qui serait basé sur le respect des besoins et aspirations de chaque travailleur, mais en régime capitalisme cela se traduit par la liquidation d'un acquis ou d'un droit collectif au profit des capitalistes, donc c'est inacceptable.

L'intersyndicale CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA appelle à un "grand 1er mai". (27.04)

AP - 26.04

L'intersyndicale CFDT, CFT, FSU, Solidaires et UNSA a appelé lundi soir les "salariés du privé et du public, les retraités, les jeunes et les privés d'emploi" à "réussir un grand 1er mai" en "manifestant nombreux pour exiger la priorité à l'emploi, l'amélioration des salaires et du pouvoir d'achat, des garanties pour l'avenir des retraites".

"En étant tous mobilisés le 1er mai prochain, nous donnons du poids à ces revendications sur l'emploi et le pouvoir d'achat avant le prochain Sommet social et nous nous opposons à un passage en force gouvernemental qui semble se dessiner sur le dossier des retraites", selon un communiqué publié à l'issue d'une réunion de l'intersyndicale lundi soir au siège de l'UNSA à Bagnolet (Seine-Saint-Denis), près de Paris.

Les syndicats ont décidé "de se retrouver le 6 mai" et "poursuivre leur démarche unitaire et leur mobilisation sur ces revendications pour interpeller les pouvoirs publics et le patronat. Ces mobilisations doivent s'inscrire dans la durée"

Commentaire.

Cela ressemble à un baroude d'honneur.

Pour les bureaucrates syndicaux, le 1er mai est une journée d'action isolée comme une autre, qui, si elle ne mobilise pas des millions de travailleurs, leur donnera un bon prétexte pour justifier leur capitulation devant Sarkozy sur les retraites : voyez, nous proposons une action (unitaire) et les travailleurs ne se mobilisent pas, nous n'y sommes pour rien si le gouvernement poursuit son programme de démolition sociale...

Et même en cas de mobilisation massive comme les 19 janvier et 29 mars 2009, comme ce sont eux qui contrôlent les syndicats, ils pourront continuer sur la lancée des journées d'action, sauf s'ils étaient débordés et que le 1er mai prenait une autre tournure et dégénérerait en affrontement avec le régime...

Accord majoritaire sur les salaires chez France Telecom. (27.04)

Lefigaro.fr - 26.04

D'après la direction, d'autres parafes peuvent se rajouter dans les prochains jours, aucun délai pour des signatures n'étant prévu. SUD s'est félicité de ce texte qui «entérine un début de changement réel dans la politique salariale de l'entreprise», alors que «pour la première fois, l'ensemble des salariés de France Télécom SA va bénéficier sous une forme ou une autre d'une augmentation de salaire».

Dans un communiqué publié il y a une semaine, le syndicat estime que la négociation salariale «s'est déroulée cette année dans un contexte de crise sociale majeure». SUD a donc «insisté fortement auprès de la direction pour qu'elle entérine une rupture des dogmes antérieurs de sa politique salariale: individualisation totale des salaires pour les cadres, appréciation laissée au seul manager, pas de garanties collectives, rémunération assise sur des objectifs ambigus et non négociés».

Les policiers municipaux appellent à une grève des PV. (27.04)

Lemonde.fr - 26.04

Les syndicats de policiers municipaux appellent leurs adhérents à cesser les verbalisations, à compter du 1er mai afin de faire entendre leurs exigences en matière de salaires et de retraites, expliquent-ils dans un communiqué du SNPM (.pdf) publié lundi 26 avril.

Les policiers sont par ailleurs appelés à manifester et à se rassembler le 1er juin dans les principales villes de France. Les syndicats exigent une revalorisation des salaires, 'la prise en compte de la pénibilité et de la dangerosité (du) métier' des policiers municipaux et 'l'attribution obligatoire de l'ISF (Indemnité spéciale de fonction) au taux maximum pour tous et sa prise en compte dans le calcul de la retraite'.

Plus de 2 000 policiers municipaux avaient déjà manifesté le 4 février dans toute la France pour réclamer 'l'ouverture de réelles négociations salariales' au gouvernement et l'alignement de leurs grilles indiciaires sur celles de la police nationale.

Les syndicats d'Airbus bloquent la production. (27.04)

20minutes.fr - 26.04

Les syndicats français d'Airbus ont décidé d'engager des actions de blocage de la production et des grèves tournantes. Ils durcissent ainsi leur action pour les augmentations de salaires et les embauches. Ces actions devraient au moins perturber l'activité des usines françaises du constructeur européen pendant toute la semaine.

A Toulouse, site d'assemblage, les syndicats appellent à «bloquer le déchargement des avions cargos Beluga qui amènent les tronçons d'avions fabriqués dans les autres usines européennes», a déclaré le délégué FO Jean-François Knepper après une réunion de l'intersyndicale FO-CFE/CGC-CFTC-CGT-CFDT.

Grèves tournantes toute la semaine

Les syndicats vont en outre organiser des grèves tournantes par secteurs. A partir de ce lundi à midi, et jusqu'à minuit, c'est l'assemblage des longs courriers A330 et A340 que les syndicalistes comptent bloquer. Le mouvement doit concerner l'assemblage des A320 mardi, de l'A380 mercredi, l'activité d'une usine de pièces jeudi. Vendredi, c'est le bureau d'études et le siège qui sont appelés à faire grève, a détaillé Jean-François Knepper.

«Pour pouvoir tenir sur la longueur», a précisé Jean-François Knepper, une collecte sera réalisée auprès de tous les non-grévistes. «C'est la première fois que les cinq organisations syndicales se mobilisent ensemble sur les salaires, les conditions de travail et l'emploi», a salué un délégué CGT, Alain Milhau.

Ils demandent 3,5% d'augmentation

Des intersyndicales étaient en cours ce lundi pour définir les modalités d'action sur les sites de Nantes et Saint-Nazaire, qui fabriquent des cockpits et des fuselages. Les syndicats d'Airbus, où 60% du personnel est syndiqué, disent vouloir forcer la direction à revenir à la table des négociations.

La direction a proposé vendredi aux syndicats de relever de 1,5 à 1,9% ses propositions d'augmentation salariale pour 2010, mais les organisations syndicales demandent une augmentation comparable aux 3,5% de 2009. Des milliers d'employés d'Airbus ont fait grève vendredi pendant une heure et demie à Toulouse, Saint-Nazaire et Nantes. Ils dénoncent une rigueur financière injustifiée selon eux ainsi que les transferts d'activité vers l'Allemagne. Les syndicats français réclament aussi autant d'embauches qu'en Allemagne.

Un complément du Figaro.fr

Les syndicats veulent aussi obtenir un intéressement plus «généreux»: «Chez Airbus, la participation va être de 0 euro et l'intéressement de 557 euros, alors que chez Astrium la participation sera de 2 700 euros et l'intéressement de 1 000 euros», argumente Jean-François Knepper.

Autre revendication, obtenir l'embauche de 700 à 800 personnes, comme en Allemagne.

[Haut de page ↗](#) [Haut de page ↗](#)